



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement
professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels
78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP
Suivi par :

Tél. : 01.49.55.44.85 / 53.99
Fax : 01.49.55.50.82
Réf. Interne : Jurys IRA 2010
Réf. Classement : DGAFF – Jurys IRA
NOR : AGRS1021954C

NOTE DE SERVICE
SG/SRH/SDDPRS/N2010-1161

Date: 19 août 2010

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 20 septembre 2010

Nombre d'annexe : 1

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche

à

(voir les destinataires ci-dessous)

Objet : Renouvellement des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration

Texte de référence : Courrier n°221 de la direction générale de l'administration et de la fonction publique

Résumé : Inscriptions en vue du renouvellement des jurys de concours aux IRA.

Mots-clés : Jurys IRA

DESTINATAIRES

Pour exécution :
Administration centrale
Services déconcentrés
Établissements d'enseignement
Établissements publics

Pour information :

Syndicats

La direction générale de l'administration et de la fonction publique est chargée de l'organisation des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration et souhaite renouveler les membres des jurys de ces concours.

Les personnes qui souhaitent participer à ces jurys devront adresser leur CV au directeur de l'IRA de leur choix accompagné d'une lettre de motivation précisant la matière choisie, et une copie de ce courrier au bureau des politiques de recrutement et de formation de la DGAFP, à l'attention de madame Michèle COSTE, 139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12 - avant le 20 septembre prochain.

Vous trouverez en annexe le courrier de la DGAFP contenant tous renseignements utiles.

L'adjointe au sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Marie-Hélène MONIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DGAFP

Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

Paris, le 27 JUIL. 2010

Sous-direction
des politiques
interministérielles

Bureau des politiques
de recrutement et de
formation
B10

Dossier suivi par

Michèle Coste

Téléphone

01 55 07 42 81

Mél

Michele.coste

@finances.gouv.fr

Adresse

139, rue de Bercy

75572 Paris cedex 12

Références

310/10-
000221

Le Ministre du travail, de la solidarité et de
la fonction publique

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des ressources humaines

Objet : Renouvellement des jurys d'entrée des concours d'accès aux instituts régionaux
d'administration.

PJ : Renseignements pratiques.

Comme vous le savez, la direction générale de l'administration et de la fonction publique est chargée de l'organisation des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration. Ces concours sont le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères et la qualité de ce recrutement dépend en grande partie du travail accompli par les jurys d'admission.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter votre collaboration dans la recherche de nouveaux membres de jury, en assurant une large diffusion de l'appel à candidatures ci-joint auprès de vos services, y compris dans les services déconcentrés.

Depuis la session 2007, dans le cadre de la réforme des modalités d'organisation des concours d'accès aux IRA, les jurys d'entrée sont désignés pour chacun des IRA (5 IRA : Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes).

Les réunions d'admissibilité et d'admission ainsi que les épreuves orales se dérouleront dans l'IRA auquel les jurys auront été affectés.

En conséquence, en vue de constituer les jurys d'entrée propres à chaque IRA, outre la matière choisie, la lettre de motivation de chaque candidat devra indiquer le choix de l'IRA.

Ces lettres devront parvenir avant le 20 septembre 2010 aux directeurs des IRA. Une copie de votre courrier devra être adressée au bureau des politiques de recrutement et de formation de la DGAFP, à l'attention de Madame Coste. Les jurys d'entrée seront composés avant la fin du mois de septembre.

Afin de garantir la qualité des recrutements à l'entrée des IRA, il vous est rappelé d'une part, que chaque jury doit participer à l'élaboration des sujets des épreuves écrites et d'autre part, qu'il est désormais obligatoire que chaque nouveau membre souhaitant participer à l'interrogation des épreuves orales suive un stage de formation d'une à deux journées. Ce stage se déroulera à Paris au printemps 2011.

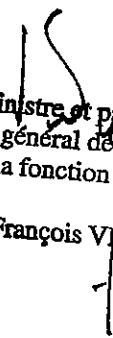
Avant les épreuves orales, les jurys des concours interne et troisième voie sont tenus de lire tous les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) des candidats admissibles. Ce travail est rémunéré au même titre que la correction des copies.

Dans la mesure du possible la DGAFP s'efforcera de donner satisfaction aux candidats à la participation des jurys, s'agissant du choix de l'IRA. Cependant, la DGAFP se réserve le droit de modifier certains choix pour garantir le respect de certains équilibres ou exigences (parité, catégorie statutaire, origines ministérielles, etc.).

Je rappelle toute l'importance qui s'attache à la composition des jurys dans le contexte de la professionnalisation des modes de recrutement voulue par le Gouvernement.

En ce qui concerne plus particulièrement l'accès aux IRA, le concours a été profondément réformé en 2008. La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) a été introduite à l'épreuve orale d'admission aux concours interne et troisième voie et cette même épreuve orale d'admission a été modifiée pour le concours externe afin de lui donner un caractère plus professionnel. C'est dans ce cadre que les jurys effectueront leur travail de recrutement au titre de la session 2010.

La DGAFP vous remercie pour votre appui dans cette démarche de constitution des jurys des concours d'accès aux IRA


Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique

Jean-François VERDIER

La gestion des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration est désormais déconcentrée. Les gestionnaires des IRA de Bastia, de Lille, de Lyon, de Metz et de Nantes ont en charge une partie de l'organisation des trois concours. Les membres de jury sont amenés à travailler avec les différents « interlocuteurs IRA » et à se déplacer à Paris et en Province. Les frais de mission sont pris en charge par l'IRA.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1) Les membres du jury doivent détenir un grade au moins équivalent à celui d'attaché principal.

2) MATIERES DU CONCOURS :

Les épreuves écrites des concours portent sur les matières suivantes (des correcteurs sont recherchés dans chacune des matières) :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
PREMIERE EPREUVE	PREMIERE EPREUVE	PREMIERE EPREUVE
Composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur future environnement professionnel Durée : 4 heures – coefficient : 4	Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées. Durée : 4 heures – coefficient : 4	Note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement. Durée : 4 heures – coefficient : 4
DEUXIEME EPREUVE - QRC	-	-
Epreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie. Durée : 4 heures – coefficient : 4		

3) DUREE D'EXERCICE DES FONCTIONS DE MEMBRES DU JURY :

La durée maximale de participation à un jury est de trois sessions consécutives

4) CHARGE DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES CONCOURS

La nomination en qualité de membre du jury entraîne les obligations suivantes :

Epreuves écrites :

L'élaboration des sujets suite à la commande des présidents selon les thèmes retenus (octobre- novembre 2010).

La correction des copies (le jury est organisé en groupes de 2 correcteurs, chaque groupe étant chargé de la correction de 100 à 230 copies environ selon l'épreuve ; chaque copie étant soumise à la double correction) ;

Epreuves orales :

La participation aux épreuves orales est facultative.

Les membres de jury nouvellement nommés qui souhaiteraient participer aux épreuves orales devront suivre obligatoirement une formation à Paris (organisée par la DGAFP) ;

La participation aux épreuves orales entraîne l'obligation de lire les dossiers RAEP des candidats admissibles. Ce travail est rémunéré au même titre que la correction des copies.

Les épreuves orales se déroulent dans les IRA réparties sur une période de 2 semaines (soit 8 à 12 vacations) d' ½ journée selon le concours.

Les épreuves orales se déroulent dans les IRA : Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes.

La participation aux délibérations de jury (réunions d'admissibilité et d'admission).

Calendrier prévisionnel de la session 2010 :

Préparation des sujets : octobre – novembre 2010
Epreuves écrites : jeudi 24 février 2011
Correction des épreuves écrites fin février 2011 – mars 2011
Réunion d'admissibilité dans les IRA : fin mars 2011
Journée de formation à Paris : fin mars – début avril 2011
Epreuves orales dans les IRA : fin avril – début mai 2011
Réunion d'admission – fin mai 2011 dans les IRA.

5) INDEMNITES :

Les indemnités versées aux membres de jury sont les suivantes (valeur au 1/10/2009) :

4.50 euros par copie corrigée pour la première épreuve ;

4.00 euros par copie corrigée pour la deuxième épreuve ;

30 euros – taux horaire ;

4.00 euros pour la lecture de chaque dossier RAEP (concours interne et troisième concours) ;

1.00 euro pour la lecture de la fiche de renseignements (concours externe).

Les frais de déplacement seront pris en charge par les IRA y compris lorsque les réunions se dérouleront à Paris pour les fonctionnaires provinciaux.

Les fonctions de membres de jury et d'intervenant dans un IRA ou un institut de préparation aux concours d'accès aux IRA sont incompatibles.

Vous devez adresser votre CV au directeur de l'IRA de votre choix accompagné d'une lettre de motivation précisant la matière choisie, et une copie de ce courrier au bureau des politiques de recrutement et de formation de la DGAFP, à l'attention de madame Michèle COSTE, 139, rue de Bercy 75572 Paris cedex 12 - avant le 20 septembre prochain.

Vous serez informé dès la fin du mois de septembre de votre nomination en tant que membre de jury.

LES IRA

IRA de BASTIA

Directeur : M. Bernard Zahra
Quai des Martyrs de la Libération
BP 317
20297 Bastia cedex

IRA de LILLE

Directeur : M. Gilbert Elkaim
49, rue Jean Jaurès
BP 213
59018 Lille cedex

IRA de LYON :

Directeur : M. Alain Laiolo
Parc de l'Europe Jean Monnet
69616 Villeurbanne cedex

IRA de METZ :

Directeur : M. François Chambon
15, avenue de Lyon
57070 Metz

IRA de NANTES :

Directrice : Mme Monique Barbier
1, rue de la Bourgeoinière
BP 82234
44322 Nantes cedex 03